

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, GODFROY, et M^{lre}
NIVERLET, libraires;

A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 20 oct.)

Départs de Saumur pour Nantes.		Départ de Saumur pour Paris.	
6 heures 29 minut. soir,	Omnibus.	2 heures 12 minut. soir,	Express.
3 — 45 — —	Express.	11 — 51 — matin,	Omnibus.
3 — 20 — matin,	Express-Poste.	6 — 6 — soir,	Omnibus.
10 — 23 — —	Omnibus.	9 — 20 — —	Direct-Poste.
Départ de Saumur pour Angers.		Départ de Saumur pour Tours.	
8 heures 2 minut. matin,	Omnibus.	7 heures 27 minut. matin,	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Il se passe en ce moment un fait très-grave, en Russie, sur lequel une correspondance particulière de Saint-Petersbourg, en date du 16, nous donne des détails fort intéressants. D'après cette correspondance, l'Empereur de Russie semble se conformer à la politique constamment suivie par son prédécesseur le czar Nicolas, en ce qui concerne la prépondérance russe, en Orient, sur les idées religieuses et le rite orthodoxe grec. Ainsi, l'on se rappelle que peu de temps après la conclusion de la paix, à Paris, Alexandre II, par un ukase, destiné à un grand retentissement en Orient, accorda, en propriété, de grands et fertiles terrains agricoles dans la Crimée, à tous les Grecs des corps francs, composés de jeunes volontaires appartenant aux familles grecques de la Moldavie et de la Valachie, des provinces turques et même du royaume hellénique.

Les familles tartares professant la croyance mahométane et qui cultivaient ces beaux terrains, les abandonnèrent plutôt que de s'exposer aux persécutions religieuses des grecs, en représaille de leur sympathie manifestée pendant la guerre en faveur des troupes alliées, et peut-être aussi pour les punir des services qu'ils n'avaient cessé de rendre aux Anglais et aux Français. Par suite de cet état de choses, un vaste déplacement de population a eu lieu et l'immigration d'individus grecs, au sein de l'empire, ainsi que les faveurs dont on les comble augmentent d'autant plus la prépondérance moscovite que les corréligionnaires grecs de la Russie méridionale resteront toujours en communication avec les familles de ce même rite répandues sur toute la surface de l'empire turc.

La portée de la mesure que vient d'adopter le gouvernement impérial russe a donc des conséquences incalculables. Elle ne peut qu'encourager l'immigration grecque en Russie, dans des proportions énormes, puisqu'elle accorde aux déserteurs étrangers grecs de la Moldavie, de la Valachie et des autres contrées, non-seulement sécurité et protec-

tion, mais encore les mêmes avantages qu'aux sujets russes.

La politique séculaire de la Russie n'est point abandonnée par le nouvel Empereur, et l'idée religieuse sera toujours, entre les mains des Czars, un instrument de propagande et de domination. L'Europe ne saurait se dispenser d'avoir l'œil ouvert sur ces dangereuses tendances, qui nous semblent, à vrai dire, offrir un bien autre intérêt que la question de l'île des Serpents, voire même celle de Bolgrad. — Havas.

Si l'on s'occupe surtout des affaires des Principautés et de celles de Naples, on ne doit pas moins surveiller un mouvement sérieux qui se propage de l'autre côté du Rhin, et qui tend à donner à la Diète de Francfort une action prépondérante, dans les conflits constitutionnels des populations et des gouvernements dépendant de la Confédération germanique. On sait qu'un différend devenu presque insoluble divise en ce moment le grand-duché de Luxembourg et la couronne des Pays-Bas. Celle-ci veut réviser la constitution du Grand-Duché pour la mettre en harmonie avec la législation générale des Etats germaniques; les représentants du Grand-Duché repoussent obstinément toutes les propositions faites. En désespoir de cause, le souverain des Pays-Bas vient de déférer la question à la Diète, et celle-ci se prépare à prononcer sur le différend. Voici, en effet, ce que nous mande une correspondance particulière de Francfort, que nous recevons au dernier moment :

« Depuis plusieurs années, les plénipotentiaires des Etats allemands auprès de l'assemblée diétale, n'auront peut-être pas eu à décider autant de questions importantes que dans la présente session. Indépendamment de la grave affaire de Neuchâtel, résolue en faveur de la Prusse et de celle, à l'ordre du jour, concernant les rapports administratifs et politiques du Hosten et Lauenbourg avec le gouvernement danois, on annonce que le Roi de Hollande, comme Grand-Duc de la partie allemande du Luxembourg enclavé dans la Confédération germanique, en appellera, prochainement, à la Diète, au

sujet du conflit qui s'est élevé entre ce souverain et la Chambre des représentants, à l'occasion des profondes modifications que le gouvernement hollandais se propose d'introduire dans les institutions libérales du Luxembourg.

» Déjà, avant les dernières vacances, le Roi des Pays-Bas avait fait faire, par son plénipotentiaire, à Francfort, des ouvertures pour sonder les dispositions de la Diète relativement à ces modifications constitutionnelles. Tous les membres de la Confédération ne se sont pas contentés d'assurer leur concours au Roi, ils ont, en outre, insisté sur la nécessité de mettre au plus tôt en harmonie la charte luxembourgeoise avec les lois organiques et constitutives de la Confédération germanique. On sait que ces lois, en vertu des principes établis par la Diète lorsqu'à la fin de la révolution de 1848 elle est rentrée dans la plénitude de son pouvoir, *primant sur toutes les constitutions* qui fonctionnent, respectivement, dans tous les Etats confédérés de l'Allemagne. — Le Roi des Pays-Bas peut compter ainsi sur l'appui de la Diète de Francfort pour accomplir son œuvre de réforme du pacte fondamental du Grand-Duché et y fortifier, *malgré la représentation nationale*, son autorité souveraine. »

Ce n'est pas tout : après l'affaire du Luxembourg, viendra une nouvelle révision de la constitution de 1852, de Hesse-Cassel; elle avait été soumise en 1854, par ce gouvernement à l'assemblée fédérale qui lui avait donné son approbation, mais l'Electeur souverain de ce pays, n'ayant pas trouvé cette constitution, tant de fois modifiée et changée, conforme aux intérêts de sa liste civile et de sa dynastie, a fait, depuis 1855, procéder à un nouveau remaniement du pacte constitutionnel soumis, en ce moment, aux délibérations des chambres législatives de Cassel. Il y rencontre une opposition telle que la Diète se trouvera obligée d'interposer, de nouveau, son autorité suprême entre le gouvernement et la représentation nationale de ce pays.

Ainsi donc la Diète de Francfort se trouve par le fait jouer un rôle souverain non-seulement en ce qui touche les devoirs des divers Etats germaniques vis-à-vis de la Confédération, mais encore dans les

FEUILLETON

LES DEUX COUSINES.

(Suite.)

Le commandant Vaumorin parut à son tour. Quelques instances que fit l'hospitalier colon, il ne put retenir à dîner que le docteur Esturgeot. Ernest et Montaiglon retournèrent à bord, charmés de la réception de l'ordonnateur, en se promettant bien de cultiver des relations propres à embellir leur séjour à la Martinique. La maison de M. Desgalets devint bientôt le rendez-vous général des officiers de la frégate.

Le docteur, le commissaire et Montaiglon y étaient admis dans une très-grande intimité. On conçoit que le premier dût être parfois gênant pour les deux autres, et fâcheux dans toute l'étendue mot, car il était presque inévitable, mais il jouissait des bonnes grâces du maître : force était donc de le retrouver à terre, tel qu'on l'avait laissé à bord. Avant la première visite, Montaiglon avait relu la lettre de M^{me} de Graincourt; il l'avait relue avec moins de déplaisir, en se disant qu'il fallait y répondre. Un mois s'écoula sans qu'il se présentât d'occasion pour la France.

Durant ce mois, l'officier vit Emma plus souvent, et moins cérémonieusement qu'il n'avait vu Geneviève pendant l'hiver passé à Brest. Il fit à loisir l'étude du ca-

ractère de la jeune créole, lui trouva une sensibilité exquise, mais aussi peut-être un peu de coquetterie. Il comparait les deux cousines l'une à l'autre; Geneviève, quoique absente, avait bien des chances en sa faveur.

Sans le billet de M^{me} de Graincourt, Montaiglon n'eût pas hésité. Le vieux capitaine de vaisseau de Brest l'emportait de beaucoup, selon l'officier, sur l'ancien ordonnateur, homme éminemment faible, dont la fortune paraissait fort compromise. Emma avait un frère, Geneviève était fille unique. Enfin, Montaiglon avait toujours désiré un intérieur à Brest, un foyer d'affection en France; il pensait que la femme d'un jeune officier de marine doit avoir encore sa mère pour supporter plus facilement les fréquentes absences de son mari.

Toutes ces considérations secondaires faisaient ainsi pencher la balance du côté de Geneviève; elles y pesaient d'un grand poids.

Mais Montaiglon voyait Emma tous les jours. Il écrivait avec ménagements et de très-bonne foi, en acceptant la liberté d'actions qu'on lui rendait. Il ajoutait cependant, tout comme M^{me} de Graincourt, que néanmoins il ne renonçait pas à l'espoir de renouer les négociations rompues, si à son retour rien ne s'opposait à l'exécution de ses premiers projets. Ernest, de son côté, n'avait pu résister entièrement aux séductions répandues dans toute la personne d'Emma; il fit des réflexions analogues, quoique bien différentes. Il aimait

Geneviève depuis longtemps à froid son inclination naissante. Il trouvait que la créole ressemblait à sa cousine : c'était à peu près les mêmes traits, le même esprit, la même grâce, l'on ne pouvait aimer l'une sans se complaire dans la société de l'autre.

Emma cependant avait à la fois plus d'abandon, et moins de familiarité. Elle écoutait avec plaisir les demi-déclarations dont Geneviève ne faisait que rire. Ernest pensait que, s'il tentait, il obtiendrait plus facilement un aveu d'Emma que de sa cousine. Il repoussait à la vérité cette supposition comme une mauvaise pensée. Il se croyait toujours fidèle à ses premières amours. Son illusion était si grande, qu'il regardait comme une preuve de son attachement pour Geneviève la résolution qu'il avait prise de ne point retourner à Brest, et de se faire attacher au service administratif de la colonie, s'il apprenait le mariage de la jeune fille.

Il soupçonnait à peine l'influence qu'Emma exerçait sur sa détermination récente, et telle fut la puissance de cette préoccupation, qu'il ne put s'y soustraire en écrivant avec expansion à M. de Graincourt. Montaiglon, qui envisageait l'alternative avec moins de passion que de jugement, avait calculé la portée du moindre mot dans sa réponse à la mère de Geneviève, — le commis de marine, au contraire, s'était longuement abandonné à toutes ses impressions.

La lettre du premier était courte, claire, précise,

affaires intérieures de ces mêmes Etats, ce qui ne s'était pas vu depuis longtemps d'une manière aussi énergique et aussi générale. — Havas.

Aurons-nous de nouvelles conférences? Le *Morning-Post* persiste à en contester la prochaine nécessité, que reconnaît généralement la presse étrangère. Le *Times* lui-même aujourd'hui admet, bien qu'avec mauvaise grâce, que la question de Neuchâtel exigera un arbitrage et par conséquent un congrès des grandes puissances. Mais n'est-il pas d'autres questions non moins importantes, qui appellent une solution européenne? On écrit de Berlin, 21 novembre, au *Journal allemand de Francfort*, à l'occasion de la circulaire du prince Gortschakoff que nous avons déjà signalée :

« Le prince Gortschakoff a envoyé une nouvelle circulaire aux agents diplomatiques de la Russie à l'étranger. Ce document a principalement trait à la situation actuelle des affaires orientales, et l'on y exerce une vive critique sur l'attitude prise par l'Autriche et l'Angleterre dans l'exécution du traité de paix. Bien que la question de savoir à qui doit appartenir désormais l'île des Serpents soit au moins douteuse, la Russie est prête, néanmoins, à céder sur ce point aux demandes de l'Angleterre et de l'Autriche. En ce qui concerne la possession de Bolgrad, question plus importante, la Russie ne veut pas se prononcer seule, et elle invoque à cet égard la décision commune des signataires du traité de Paris. On ne peut demander plus à la Russie; mais l'Autriche et l'Angleterre ont opposé des obstacles insurmontables à cette décision, et par suite les choses restent en suspens. Tel est le sens de cette circulaire. »

Une correspondance de Vienne, 20 novembre, donne à peu près les mêmes indications à la *Gazette de Cologne* :

« Il est certain, écrit-on, que M. de Budberg n'a pas remis à Vienne de déclaration dont on pourrait conclure que la Russie a cédé sur la question de Bolgrad; mais il se confirme qu'il a lu hier au ministre des affaires étrangères, une circulaire qui lui est arrivée quelques jours avant, et dans laquelle la Russie demande que les difficultés pendantes soient résolues dans un second congrès où seraient admises les cinq grandes puissances, la Porte et la Sardaigne. »

Maintenant dans quelle situation se trouvent les différentes puissances, à l'égard des questions controversées? Le *Deutschland* prétend, on ne sait sur quelle source il se fonde, que les cabinets de Paris et de Londres se sont mis d'accord sur la difficulté de Bolgrad, et qu'ils admettent, tous deux, que cette bourgade doit appartenir à la Moldavie. Mais ils n'auraient pu s'entendre encore sur la question de l'union des Principautés. Quant à l'Autriche, au dire d'une correspondance de Berlin publiée par le *Journal allemand de Francfort*, elle serait moins éloignée que l'Angleterre de revenir à l'idée d'une seconde réunion des plénipotentiaires. E. Berry. (Constitutionnel.)

La *Gazette de Hanovre* a reçu de Berlin, à la date du 20 novembre, une correspondance dans laquelle on s'attache à faire ressortir les bonnes dispositions du gouvernement napolitain :

positive; il faisait toutes ses réserves, parlait à peine de la famille Desgalets, et ne semblait renoncer à Geneviève que par force majeure; la lettre du second était diffuse, pleine de réticences apparentes.

Il était au désespoir, d'apprendre que M^{me} de Graincourt avait mis obstacle à son vœu le plus cher; il se sacrifiait, il ne voulait que le bonheur de Geneviève, puis il parlait de son projet de se fixer à Fort-Royal, essayait de prouver que la douleur seule lui dictait cette cruelle résolution, et se trahissait en parlant d'Emma en des termes qui devaient faire croire à M. de Graincourt tout le contraire de ce qu'il avançait.

Les expressions dont il se servait avaient quelque chose d'ambigu qui trompa nécessairement les parents de Geneviève et Geneviève elle-même. Quand les deux lettres furent parties, Montaiglon s'applaudit de ce qu'il avait fait; il relut avec satisfaction la copie de la sienne. Ernest avait écrit d'abondance; il se rappelait à peine ce qu'il avait pu dire, était mécontent du peu dont il se souvenait et s'en voulait de sa précipitation.

De dix jours il ne se présenta pas chez M. Desgalets. L'officier, sur ces entrefaites, ne manqua pas d'y aller toutes les fois que le service n'y mit point d'obstacle. Le docteur Esturgeot eut, vers la même époque, l'idée triomphale de donner un bal à bord de la frégate. La motion fut accueillie par une triple salve de bravos. Montaiglon fit observer qu'il se verrait obligé de désertir le bord,

« On assure, dit cette correspondance, que le ministère napolitain a adressé à la Prusse, en réponse à des représentations faites par l'ambassadeur de Prusse à Naples, dans l'intérêt de la conciliation, un *memorandum* qui a été communiqué également aux autres cabinets, et qui a paru aux cabinets de Londres et de Paris un pas vers des concessions. Le ministère napolitain cherche à repousser la responsabilité du conflit en prouvant que ce n'est pas le cabinet de Naples qui est cause qu'on ne peut s'entendre, mais que cela provient de ce que les conditions qui lui ont été posées jusqu'ici n'étaient pas équitables. Le *memorandum* insiste particulièrement sur la modération et les sentiments conciliants du roi; il dit en preuve que S. M. croit le moment venu où le gouvernement napolitain pourra, sans compromettre sa dignité, consentir à des demandes équitables des puissances occidentales. »

Ce sont là de nouvelles variations sur un air connu. L. BONIFACE. (Constitutionnel.)

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Londres, 24 novembre. — Les nouvelles de New-York du 12 novembre mentionnent les rumeurs accréditées à Washington au sujet de la composition du cabinet de M. Buchanan.

On dit que M. Toney serait nommé à la marine; M. Richardson, aux postes; M. Cobb, aux finances; M. Bright, à l'intérieur; et que MM. Cass et Clayton feraient également partie du cabinet. —

Marseille, 24 novembre. — D'après des nouvelles de Constantinople, de 14 novembre, 600 maisons en bois ont été détruites par un incendie à Pera. L'autorité et les sœurs de charité ont recueilli les familles qui se trouvaient sans asile. Un autre incendie a éclaté à Andrinople. Quant à celui de Rhodes, déterminé par la foudre qui a éclaté dans l'immense dépôt de poudre placé dans les caveaux des anciens chevaliers, il a amené la destruction du quartier turc dans lequel trois enfants seulement ont pu être sauvés.

Le *Journal de Constantinople* dit qu'une compagnie russe dans la mer Noire a acheté quarante bâtiments à vapeur.

Le choléra exerce des ravages dans le golfe Persique.

D'après les nouvelles de Bagdad, du 15 octobre, le choléra sévirait dans cette ville. — Havas.

Berlin, 24 novembre. — « Les nouvelles de Berne, reçues aujourd'hui, disent que le conseil fédéral refuse, à l'unanimité, la demande de la Prusse afin de mise en liberté, sans conditions, des prisonniers neuchâtelois. Le conseil a déclaré, au surplus, qu'il était prêt à négocier et qu'il était disposé à rouvrir des rapports de bon voisinage et de bonne amitié avec la Prusse. »

« On fait des préparatifs pour que la justice suive son libre cours à l'égard des prisonniers de Neuchâtel. » — Havas.

La presse de Constantinople, du 13, nous apporte de longs récits de ces effrayantes catastrophes annoncées par le télégraphe, et qui se répètent si fréquemment en Orient. C'est d'abord un immense incendie à Péra; le *Journal de Constantinople* le raconte en ces termes :

« Hier mardi, vers onze heures et demie du soir, le feu s'est déclaré dans une maison située dans une des grandes rues de Galiondji-Koulouk, à peu près à moitié de la descente. En quelques minutes, les flammes ont atteint les maisons adjacentes, et, bientôt après, il était malheureusement facile de prévoir que l'incendie, développé dans cette masse de maisons en bois, ne pouvait faire que de rapides progrès et de cruels désastres. Les secours arrivaient de toutes parts; les pompes se réunissaient de tous côtés sur le théâtre du sinistre; les pompiers et les travailleurs, dirigés et encouragés par plusieurs hauts fonctionnaires de la Sublime-Porte, luttaient de courage et de dévouement, abattant toutes les maisons qu'ils pouvaient atteindre et essayant de circonscire le feu. Malheureusement l'eau des fontaines et des citernes du voisinage devint insuffisante à alimenter toutes les pompes, et la pluie fine et suivie, qui se mit à tomber vers deux heures, ne fit qu'activer les progrès des flammes. A sept heures du matin, seulement, on a pu se rendre maître de l'incendie qui s'est arrêté, d'un côté, à Bulbul-déréci, et de l'autre, à Tchikour; le feu avait dévoré de cinq à six cents maisons. En présence de cet affreux désastre, nous sommes encore heureux de constater que, malgré la confusion inséparable de pareils sinistres, on n'a eu aucun accident sérieux à déplorer. »

Andrinople, à son tour, a été visitée par le feu. On écrit à la *Presse d'Orient* :

« Andrinople, 6 novembre. — Dans la soirée du samedi, vers une heure après le coucher du soleil, le feu a éclaté aux magasins sis sur la Toundja, près du vieux pont, entrepôt général des céréales et des bois de construction, avec beaucoup d'intensité et favorisé par un vent violent du Nord-Est. Dans l'espace de deux heures, sept grands magasins ont été la proie des flammes dont un en pierre, magnifique établissement récemment bâti. Grâce aux efforts des travailleurs et à la proximité de la rivière, le feu a été circonscrit à son début, lorsqu'il menaçait de détruire de vieilles bâtisses, situées de l'autre côté du pont, où il aurait trouvé un aliment facile; ensuite près d'une muraille construite en pierre, derrière laquelle il avait déjà entouré un vaste magasin en bois. On évalue les pertes occasionnées par cet incendie à un million et demi de piastres environ. »

Enfin les correspondances abondent en détails sur l'explosion d'une poudrière à Rhodes. On lit dans le supplément du *Journal de Constantinople*, du 14 :

« Rhodes, le 8 novembre. »
« C'est en proie à la plus vive douleur que je prends de nouveau la plume pour vous communiquer la relation d'un second désastre dont cette malheureuse île vient d'être accablée. Dans le court espace de vingt-quatre jours, Rhodes a dû subir deux cruelles épreuves. »

« Dans la matinée du 6 courant à l'aube du jour, le vent du Sud soufflait; le ciel était couvert de nuages, et l'on attendait avec impatience un peu de pluie. En effet, vers midi, les nuées s'ouvrirent et l'eau tomba en petite quantité, mais cependant de façon à rafraîchir nos campagnes. Une heure après, l'air était chargé d'électricité, et les éclats de la foudre se succédaient à coups pressés. Cet état de

attendu qu'il était, comme on le sait, en grand deuil de sa mère. Le chirurgien aurait volontiers passé outre, mais les officiers se récrièrent à l'unanimité. En conséquence, le projet fut remis jusqu'à l'hivernage, qui devait commencer le mois suivant.

Le commandant Vaumorin sollicita l'ordre d'aller passer la mauvaise saison à la mer, et comme il le désirait, la frégate appareilla peu de temps après. Elle devait relâcher successivement à la Havane, se rendre au fond du golfe du Mexique, dont une division française faisait alors le blocus, et revenir immédiatement après à la Martinique, si le commandant de nos forces navales n'avait pas besoin de son concours. Maître Mathieu ne se tenait plus de joie en pensant qu'on avait chance d'envoyer quelques boulets aux Mexicains.

— Parlez-moi d'un appareillage comme ça, dit-il au commissaire, que votre état-major blague tant qu'il voudra aujourd'hui, ça m'est égal, je suis préparé à rire de franc cœur. Ah ! si nous pouvions seulement nous ficher une bonne petite brûlée !

VI. — DE CŒUR A CŒUR.

Les souhaits du digne maître Mathieu ne se réalisèrent point; ses canons restèrent tapés et amarrés durant toute la campagne. Lorsque la *Daphné* mouilla devant l'île de *Sacrificio*, centre de station du blocus, la plupart des bâtiments se trouvait en croisière; il était impossible de tenter un coup de main. L'on attendait du

renfort de France, et l'on se contenta de prendre la meilleure partie des vivres. Elle retourna donc presque aussitôt à la Havane, au grand déplaisir de maître Mathieu; du gabier de beaupré Cartonnet, son écho habituel, de la majorité des hôtes du gaillard d'avant et du gaillard d'arrière.

Le docteur Esturgeot se réjouissait très-philanthropiquement de n'être point exposé à panser des blessés et à faire triste chère plus longtemps, Sacrificio étant un îlot sablonneux et désert, où l'on ne peut se procurer de rafraîchissements d'aucune espèce. De la Havane la frégate remonta le canal Bahama pour retourner à la Martinique, elle y fut assaillie par un coup de vent formidable qui fournit à Montaiglon une nouvelle occasion de signaler son zèle, et de conquérir l'estime du commandant Vaumorin. La *Daphné* se vit obligée de couper son mât d'artimon, fit d'autres avaries non moins graves, alla se réparer aux Etats-Unis et ne fut de retour à Fort-Royal que vers la fin de novembre.

Le commissaire se présenta le premier chez M. Desgalets; il y fut reçu plus chaudement que jamais par le père d'Emma; Calypso lui fit quelques sourires plus gracieux que de coutume et qui voulaient être malins; on l'accabla de prévenances de toutes espèces, une chambre était mise à sa disposition.

— Trois mois après votre départ, mon cher Portandic, dit l'ancien ordonnateur, Graincourt, m'écrivit une let-

l'atmosphère dura jusqu'à quatre heures ; en ce moment l'horizon était vraiment effrayant à voir, la foudre tomba presque en même temps quatre ou cinq fois sur divers points de la ville et de la campagne. Chacun espérait que l'orage en resterait là.

» A quatre heures précises, on entendit une détonation des plus violentes qui secoua fortement toutes les maisons ; beaucoup crurent que la commotion électrique était accompagnée d'une secousse de tremblement de terre, et l'on en vit qui, se rappelant encore la nuit du 12 octobre, quittèrent leurs maisons pour gagner la campagne. Mais il n'en était pas ainsi : la foudre venait de tomber sur la poudrière centrale de la ville, située dans le beau quartier des Ottomans. Ce malheur nous était suffisamment révélé par une épaisse fumée qui couvrait toutes les habitations, par une forte odeur de soufre et par la pluie de pierres de toutes grandeurs qui tombaient jusqu'à plus d'un mille de la poudrière. Quelques mots vus donneront une idée de la grandeur du désastre :

» L'ancienne église de Saint-Jean, convertie depuis en mosquée, et qui datait de 1500 ; les archives des chevaliers, murées, dit-on, dans un angle de cette église ; la grande et fameuse tour des héros de l'Ile, tout est renversé, tout est réduit en une masse informe. Trois cents des plus anciennes maisons qui entouraient la poudrière ont été toutes rasées jusqu'à leur base ; la célèbre rue des Chevaliers est détruite en grande partie ; l'autre rue qui, du côté de Saint-Jean, conduisait au bazar, rue très-large et la plus belle de Rhodes, est tellement encombrée des ruines des maisons renversées, qu'il ne reste plus aucune trace de sa position. La majeure partie du fameux palais du grand maître est en ruines, et le reste menace de s'écrouler d'un instant à l'autre. Une partie des tours et des murailles des fortifications qui avaient résisté au tremblement de terre du 12, menacent également à chaque instant de tomber. Plus de mille maisons, situées dans les quartiers adjacents de la ville, sont en grande partie démantibulées et ruinées au point de ne plus être habitables. Mosquées, édifices publics tout n'est plus qu'un objet de désolation ; la tour de l'Horloge git sur le sol ; en un mot, plus d'un bon tiers de la ville peut être considéré comme presque totalement en ruines.

» Les victimes restées ensevelies sous les décombres, au dire même des autorités qui connaissent fort bien le chiffre des familles, s'élèvent au nombre de mille, hommes, femmes et surtout des enfants.

» Le caïmacam de l'île, Pertew-Effendi, a perdu toute sa famille qui était fort nombreuse et qui habitait son palais : il ne reste de son harem que lui et un serviteur. Son kihaya a été retiré encore vivant de dessous les décombres, et il est maintenant hors de danger. La famille du juge de paix a péri tout entière, et lui-même a reçu deux graves blessures sur la tête. D'autres familles ottomanes, appartenant à la plus haute société de Rhodes, ont été détruites en un clin-d'œil. Les cadavres de plusieurs de ces malheureux ont été lancés à des centaines de pieds loin de la maison qu'ils habitaient, tous horriblement mutilés et confondus parmi les pierres et les pièces de bois. Je ne m'étendrai pas plus longuement sur ce terrible accident, dont j'ai

été le témoin oculaire. Il me semble impossible de bien faire comprendre cet affreux tableau à qui ne l'a pas vu de ses propres yeux.

» Depuis hier matin, on a commencé à retirer les cadavres, et au moment où je vous écris (trois heures après midi), trois cents victimes ont reçu les honneurs funèbres ; mais on n'a pas encore visité le quart des ruines actuelles. Sept à huit personnes ont été retirées vivantes de dessous les décombres, et l'on espère sauver leurs jours. »

FAITS DIVERS.

— Les journaux de Lyon racontent qu'une jeune femme de Colloire a failli être inhumée vive ces jours derniers.

Le *Courrier* publie à ce sujet un récit dramatique dont nous lui laissons la responsabilité :

« L'un de ces jours derniers, un cas assez singulier de sommeil léthargique a eu lieu, dit-on, dans une commune limitrophe de Lyon. Après une longue maladie, une jeune femme était tombée dans un état d'insensibilité complète qui l'avait fait passer pour morte. Le décès avait été légalement constaté ; la défunte avait même été placée et clouée dans sa bière. Cependant quelques braves femmes qui s'étaient chargées de veiller autour du cercueil pendant la nuit qui devait précéder l'enterrement, crurent entendre des craquements et de sourds gémissements. Elles s'enfuirent d'abord épouvantées ; le mari fut prévenu ; mais, trop convaincu de son malheur, il ne voulut pas ajouter fois à ce récit qu'il traita de fable inspirée par la peur, et s'opposa à une ouverture qui lui paraissait une profanation.

» Mais la mère, poussée par un instinct irrésistible, ne voulut rien entendre, et, s'armant d'une hache, elle brisa le cercueil et put se convaincre que sa fille n'était point morte, et qu'elle était seulement tombée en une léthargie assez profonde pour expliquer l'erreur générale. On ajoute que l'état de la malade s'est notablement amélioré, et qu'elle est même maintenant hors de tout danger. »

— Voici un moyen très-simple, mais certain, de détruire les souris. On prend de la chaux vive ; on la pulvérise dans un mortier, en y ajoutant son équivalent de sucre. On étend cette poudre dans les endroits fréquentés par les rats et les souris ; comme ils sont très-friands de sucre, ils mangent la poudre.

Les liquides de l'estomac venant en contact avec la chaux, déterminent un effet analogue à celui de l'eau sur cette substance ; ils l'éteignent : la violente inflammation de l'estomac qui en est la conséquence occasionne une mort prompte.

— On lit dans le *Mercur* aptésien :

« Un de nos concitoyens, homme d'intelligence et d'initiative, a fait, pour sa récolte de vin, une expérience qui a parfaitement réussi. Dans le but de parer à l'insuffisance de sa provision et de donner plus d'alcool aux produits de ses vignes, il les a mélangés, lors de la fermentation dans la cuve, avec une certaine quantité de sorgho. Or, cette plante sucrée que l'on commence à cultiver dans nos contrées, communique au vin une force extraordinaire et y ajoute une grande saveur. »

tre dans laquelle il me parla de vous ; il veut que nous vous traitions tout-à-fait comme le fils de la maison. Notre cœur nous y portait déjà, considérez-vous donc comme chez vous. Allez, venez, de terre à bord, de bord à terre, voici votre appartement ; Calypso aura soin de ne vous laisser manquer de rien. Surtout, ne craignez jamais de nous incommoder ; point de façons, je vous en prie, liberté de manœuvre complète. Graincourt, de son côté, a dû vous adresser poste restante, une lettre que vous feriez bien d'aller réclamer.

Emma parut intimidée en présence du commissaire. A son laisser-aller créole avait succédé une réserve toute nouvelle. Ernest essaya de lui adresser quelques compliments qui eussent reçu un accueil favorable avant le départ ; elle y répondit comme eut pu faire Geneviève, par quelques sourires d'incrédulité, par quelques balancements de tête d'une interprétation fort difficile. On conçoit que la correspondance de M. de Graincourt était l'origine de la révolution qui s'était opérée dans la famille Desgalets. Après qu'on eût reçu à Brest les lettres de Montaignon et d'Ernest de Portandic, le capitaine de vaisseau en retraite se détermina à s'ouvrir franchement à son beau-frère, dans un passage qui lui apprenait tout ce que nos lecteurs savent déjà de la double demande en mariage.

En continuait en ces termes :

« J'avais toujours caressé l'espoir d'unir Geneviève

» au fils de mon meilleur ami ; l'heure pressait ; je fus prompt à accorder mon consentement ; mais M^{me} de Graincourt me fit considérer que notre fortune est au moins médiocre, et que l'alliance de Montaignon nous serait beaucoup plus avantageuse. J'ai pris des renseignements sur ce jeune lieutenant de vaisseau : c'est un officier distingué, plein d'avenir, d'une famille honorable et recommandable sous tous les rapports. J'ai dû hésiter. Nous avons consulté Geneviève ; elle a d'abord ri aux éclats de la double demande ; puis elle a pleuré comme une sotte ; cette comédie dura trois jours. Elle était désolée, disait-elle, de faire de la peine à son ami Ernest. Bref, sa mère a si bien fait qu'elle a fini par se prononcer en faveur de Montaignon.

» Par malheur, au premier moment, ma femme d'après mon conseil, avait écrit à ce dernier pour lui rendre sa parole, nous étions fort embarrassés. Enfin, les choses ont tourné au gré de nos désirs. Ton Emma a fait le miracle ; Ernest s'est épris d'elle et nous l'a mandé. Montaignon a répondu avec une réserve pleine de dignité, mais à travers laquelle percent ses véritables intentions. Geneviève dès lors n'a plus balancé. Un peu de pique contre Ernest a achevé de la déterminer.

» D'un autre côté, Ernest est un excellent parti pour ta fille ; je ne te ferai pas son éloge ; il suffit que tu

DERNIÈRES NOUVELLES.

« Berlin, 25 novembre. — La *Correspondance prussienne* constate que l'opinion publique de l'Europe reconnaît le bon droit de la Prusse sur Neufchâtel, et termine en appelant la grande puissance militaire de la Prusse. »

« Londres, 26 novembre. — Le *Times* publie le document qui vient d'être communiqué au gouvernement anglais par l'ambassadeur de Grèce. Ce document tend à démontrer la bonne situation de la Grèce au point de vue politique et financier ; il promet de la modération de la part du gouvernement hellène et il conclut en demandant la protection des Puissances occidentales afin de fortifier le trône grec.

» Le *Times* trouve ce document habilement rédigé afin de regagner la faveur de l'opinion publique. » — Havas.

AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de Saumur, informe les Polonais réfugiés en cette ville, que ceux d'entre eux qui désireraient obtenir l'autorisation de rentrer dans leur pays, devront adresser *directement* leurs demandes à l'ambassadeur de S. M. l'Empereur de Russie, à Paris.

Hôtel-de-Ville, le 20 novembre 1856.

Le Maire, député au Corps-Législatif,
LOUVET.

MAIRIE DE SAUMUR.

TAXE MUNICIPALE SUR LES CHIENS.

AVIS.

Le Maire de la ville de Saumur, dans le but d'éviter toute méprise, rappelle aux possesseurs de chiens, qu'aux termes de l'article 5 du décret impérial du 4 août 1855, les déclarations pour une année, ne dispensent pas d'en faire de nouvelles, pour chacune des années suivantes.

En conséquence, et indépendamment des déclarations qu'ils ont faites l'année dernière (1855 pour 1856), les possesseurs de chiens doivent, cette année (et il en sera de même dans les années suivantes, à la même époque), faire une nouvelle déclaration, à la Mairie, *bureau des contributions*, à défaut de quoi, ils seront passibles de surtaxes.

Les déclarations seront reçues tous les jours (*dimanches et fêtes exceptés*), jusqu'au 1^{er} janvier 1857, depuis 10 heures du matin, jusqu'à 4 heures du soir.

Hôtel-de-Ville, le 26 octobre 1856.

Le Maire, député au Corps-Législatif,
LOUVET.

MUSÉE FRANÇAIS

GALERIE MILITAIRE

120 PERSONNAGES DE GRANDEUR NATURELLE

Représentant les Souverains régnants et les grands personnages du siècle.

Ce musée s'ouvrira, dans quelques jours, place de la Bilange.

» saches que je n'hésitais pas à lui donner ma Geneviève ; tu dois le connaître à présent. Il n'est pas riche, à la vérité, mais tu as assez de fortune pour passer sur cette considération ; sa carrière lui permet de marcher sur tes traces ; il peut faire aux colonies un avancement rapide, et devenir un jour ordonnateur comme tu l'as été.

» Du reste, si tu préfères accomplir un de tes vieux projets, liquider tes biens et te retirer auprès de nous, rien ne t'empêchera de te fixer à Brest. Si notre Bretagne n'a pas les beaux sites et les délicieuses savanes de la Martinique, c'est ton pays et tu y trouveras des cœurs qui t'aiment tendrement. Crois-moi, mon ami, choisis la seconde alternative, reviens ; ne formons plus qu'une seule famille, et vivons ensemble dans nos enfants et nos petits-enfants. »

(La suite au prochain numéro.)

BOURSE DU 25 NOVEMBRE.

5 p. 0/0 hausse 03 cent. — Fermé à 67 93.
4 1/2 p. 0/0 baisse 50 cent. — Fermé à 91.

BOURSE DU 26 NOVEMBRE.

5 p. 0/0 hausse 40 cent. — Fermé à 68 33
4 1/2 p. 0/0 hausse 75 cent. — Fermé à 91 75.

P. GODET, propriétaire-gérant.

A VENDRE

Un CABRIOLET-TILBURY, très-beau et bon, rideaux en drap, ressorts anglais.

S'adresser à M. BERGE, carrossier, rue Dupetit-Thouars, ou au bureau du journal. (692)

Etude de M^e CHASLE, notaire à Saumur.

A VENDRE

1^o Une PIÈCE de TERRE et VIGNE située au lieu dit les Galmoises ou les Landes, commune de Saumur, contenant 1 hectare 21 ares 14 centiares, joignant MM. Mignon, Gilbert, Pasquier et autres.

2^o Et 36 ares 78 centiares de VIGNE, au même lieu, joignant René Cerf, Mariet, Richardeau et autres.

Appartenant à M^{me} Baudry-Gerbier. S'adresser à M^e CHASLE, notaire à Saumur. (672)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

EN UN OU PLUSIEURS LOTS,

Cinquante-cinq ares de jardin, avec logements, sur l'ancienne route de Tours, près Saumur.

S'adresser audit notaire. (680)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

La Propriété DU BOURG-JOLY,

Sur le coteau de Mont,

Entre la route de Niort et la rivière du Thouet, à 4 kilomètres de Montrenil-Bellay, dans les communes de Saint-Martin-de-Sanzay (Deux-Sèvres), d'Antoigné et de Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire);

Composée comme suit:

1^o Grande maison de maître, en parfait état, bâtiments d'exploitation, vastes servitudes, cours, jardins, contenant ensemble. » h. 84 a. 07 c.

2 ^o Terres labourables.	39	61	01
3 ^o Prés.	13	87	10
4 ^o Vignes.	13	67	53
5 ^o Bois.	5	98	21

Contenance totale. 73 h. 97 a. 92 c.

Toute la propriété est en bon rapport, et, pour la plus grande partie, en première classe.

S'adresser audit notaire. (679)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

L'ANCIENNE

MAISON DE ROULAGE

ROBINEAU-RENEAUME,

Rue des Capucins,

Consistant en plusieurs appartements, cour, vastes dépendances, grande remise, magasins au-dessus des inondations.

S'adresser audit Notaire. (583)

MAISON

A VENDRE OU A LOUER

Présentement.

Sise quai de Limoges, anciennement occupée par M. Béatrix.

S'adresser à M^{me} veuve HERBAULT, à Nantilly. (545)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1857,

Un BEAU MAGASIN, place du Marché-Noir, chambres, caves et greniers.

S'adresser à M. JAGOT, propriétaire.

Saumur, P. GODET, imprimeur.

HYGIÈNE, PRODUCTION SANITAIRE.

VINAIGRE ORIENTAL, ED. PINAUD,

N^o 298, rue Saint-Martin, à Paris.

PRIX DU FLACON : 1 F. 50 C.

Délicieux cosmétique pour la toilette, supérieur aux produits du même genre et très-récherché par son parfum sanitaire et rafraîchissant, très en usage dans les pays ORIENTAUX, où les soins hygiéniques sont très-pratiqués. — Dépôt à Saumur, chez M. Eugène Pissot, rue Saint-Jean. (271)



LES MALADIES CONTAGIEUSES, quelles qu'en soient la gravité, la forme ou l'ancienneté, les AFFECTIONS DE LA PEAU et les VICÉS DU SANG, guérissent très-radicalement et en peu de temps par les BISCUITS OLLIVIER approuvés par l'Académie Impériale de médecine et autorisés du Gouvernement. — Ce médicament agréable au goût et facile à prendre en secret en toute saison est le seul pour lequel une récompense de 24 mille francs ait été votée à l'auteur. — Entrepôt général à PARIS, RUE SAINT-HONORÉ, N^o 272. — Consultations gratuites. Traitement par correspondance. (Affranchir.) — Les boîtes de 82 biscuits 40 fr., de 25, 5 fr. — On expédie. — Dépôts à ANGERS : M. Ménière, pharmacien, place du Pilon; — A SAUMUR : M. Brière, phar., M. Gauthier, phar; — A BAUGÉ, M. Drouet, phar. (454)

En vente au bureau de l'Echo Saumurois :

LE DELUGE DE SAUMUR

A MM. LES HABITANTS DE LA VILLE DE SAUMUR.

AVEC DES OUVERTURES POUR GARANTIR A L'ADVENIR DES INONDATIONS ORDINAIRES DE LA LOIRE, NON-SEULEMENT LA VILLE DE SAUMUR, MAIS LES AUTRES VILLES ASSISES SUR CETTE RIVIÈRE,

Par BOVRNEAV.

Augmenté du récit des inondations de 1843 et 1856.

UN VOLUME IN-12 — PRIX : 1 FR. 25 C.

Saumur, P. GODET, imprimeur de la Sous-Préfecture et de la Mairie.

JOURNAL ENCYCLOPEDIQUE ILLUSTRÉ

DICTIONNAIRE UNIVERSEL

DES CONNAISSANCES HUMAINES

PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANTS, D'ARTISTES, D'HOMMES DE LETTRES, ETC. paraissant tous les Jedis depuis le 28 février.

SOUS LA DIRECTION DE B. LUNEL,

Membre de l'Académie Impériale des Sciences de Caen, etc.

L'ouvrage formera six volumes, très-grand in-8^o à deux colonnes, contenant la matière de plus de soixante volumes in-8^o. Il contient, en outre, chaque semaine, une Revue des Sciences.

PARIS,

6 fr. par an.

ON S'ABONNE

A LA LIBRAIRIE HISTORIQUE ILLUSTRÉE,

22, rue Neuve-Saint-Augustin;

Dans les départements, chez tous les Libraires.

DÉPARTEMENTS,

8 francs par an

(Franco par la poste).

PETIT JOURNAL POUR RIRE

Sous ce titre paraît, depuis 9 mois, à Paris, un fort joli petit journal comique au prix incroyable de 10 centimes la livraison. Le prix par la poste est de 15 centimes. La direction adressera franco les 40 livraisons parues à toute personne qui lui enverra 6 francs en un bon de poste ou en timbres-poste de 10 ou 20 centimes (pas au delà de 20 centimes).

Au bureau du PETIT JOURNAL POUR RIRE, 20, rue Bergère, à Paris.

Vu pour légalisation de la signature ci-contre.

En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,